

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 31 MAI 2021 à 18 HEURES**

L'an deux mille vingt et un le LUNDI 31 MAI à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Présents :** ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine CROSET Bertrand, JEAN Fabien, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali, BLAISE Marine,

**Procurations :** BOURGEOIS Gérard à ROUET Frédéric, FABRE Isabelle à LORENZI Magali

**Absents :** GAGNAIRE Serge, LAZARE Florent

**Secrétaire :** MACHUROT Suzy

**DECISIONS DU MAIRE**

**N°10/2021**

Renouvellement d'une concession trentenaire à Madame Joëlle MILESI épouse DA COSTA à compter du 25 octobre 2020.

**N°11/2021**

Programme 2021 de création de réseaux pluviaux : demande de subvention au titre du dispositif en faveur des aménagements hydrauliques et de l'équipement rural.

Montant prévisionnel des travaux : 72 541.00 euros HT

Subvention sollicitée à hauteur de 50% soit 36 270.50 euros.

**N°12/2021**

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie – Avenant 1 lot 1 gros oeuvre : un faux-plafond supplémentaire non visible doit être démoli ce qui induit une dépense d'un montant de 612.75 euros H.T. portant le marché total à 223 862.80 euros H.T.

**N°13/2021**

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie – Avenant 1 lot 6 électricité : raccordement électrique d'un bureau qui avait été oublié dans le marché initial ce qui induit une dépense d'un montant de 2 370.50 euros H.T. portant le marché total à 226 233.30 euros H.T.

**N°14/2021**

La commune se constitue partie civile pour agir en justice afin d'accompagner et défendre Monsieur Bernard LESCRAUWAET Brigadier-Chef de Police Municipale dans le cadre de l'agression dont il a été victime.

**DELIBERATIONS**

**N° 1– DESARTIFICIALISATION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAT 2021**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le projet qui comprend la mise en place d'un préau, la construction d'une pièce de stockage, l'aménagement de deux toilettes dans la cour, le remplacement de la structure de jeux et le remplacement du goudron par un cheminement en béton drainant et la plantation d'arbustes et d'herbe, a un coût de 202 765.00 euros HT.

Nous sollicitons une aide de la Région de 60 000.00 euros

**N° 3 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur le Maire est autorisé à signer des décisions pour les demandes de subventions dont le montant est inférieur à 61 000 euros

**N° 3 – Vote des taux d'imposition 2021**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021.

Fixe le taux d'imposition des trois taxes suivantes pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation 12,88 %
- Taxe foncière bâtie 26,20 % + le taux départemental = 41.33%
- Taxe foncière non bâtie 65,00 %

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 31 mai 2021

Le Maire, Frédéric ROUET